

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANT A UNE CONVENTION-CADRE**

**Communauté de Communes Pays Orne-Moselle –Stratégie foncière
F08FC70H001 – Avenant n°1**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention-cadre signée en date du 10/03/2008 avec la communauté de communes du Pays Orne Moselle,

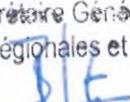
Sur proposition du Président,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général à signer l'avenant n°1 à la convention modifiant les périmètres à enjeux avec l'intégration du périmètre à enjeux communal « AMNEVILLE –Centre-ville » n° AMN02,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de cet avenant.

VU ET APPROUVE

Le 15 JUIL. 2019

Le Préfet de Région, Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER